

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Cour des comptes

Audit de la gestion intégrée des risques

Mettre en place une stratégie cantonale de gestion des risques pour assurer la performance de l'action publique

La Cour des comptes a mené un audit sur la gestion intégrée des risques au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Bien que des progrès aient été observés dans des domaines spécifiques, l'audit souligne la nécessité de mettre en place une gestion intégrée des risques.

La gestion des risques au sein de l'Administration cantonale vaudoise représente un enjeu majeur pour garantir la pérennité et l'efficacité des missions étatiques. L'analyse des pratiques au sein de six services a révélé de bonnes pratiques, mais a également mis en lumière des lacunes soulignant la nécessité de renforcer la gestion des risques de manière globale.

Les principaux constats de l'audit sont les suivants :

- Malgré certaines avancées, l'ACV manque d'un cadre défini pour la gestion des risques, soulignant la nécessité d'une stratégie initiée par le Conseil d'Etat ;
- La diversité des méthodes et des niveaux de maturité dans la gestion des risques entre les services entraîne des coûts administratifs et des redondances ;
- Les objectifs stratégiques ne sont pas systématiquement pris en considération pour anticiper les événements pouvant les impacter ;
- Les rôles ne sont pas suffisamment définis pour assurer une répartition des responsabilités aux bons niveaux hiérarchiques ;
- Les risques individuels ne sont pas agrégés et leurs interdépendances ne sont pas analysées, ce qui prive le Conseil d'Etat d'une vision globale et cohérente à l'échelle de l'administration ;
- Les outils transversaux de communication et de reporting sont insuffisants pour permettre un suivi efficace des risques.

Pour remédier à ces éléments, la Cour des comptes adresse au Conseil d'Etat cinq recommandations visant à renforcer la performance et la résilience de l'ACV, en faisant de la gestion intégrée des risques une composante essentielle de sa gouvernance. Le but est de réduire les impacts, notamment humains et financiers, de la réalisation de certains risques. Ces recommandations ont été acceptées par le gouvernement.

Cour des comptes du Canton de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Guy-Philippe Bolay, magistrat responsable, Cour des comptes, [info.cour-des-comptes\(at\)vd.ch](mailto:info.cour-des-comptes(at)vd.ch)

LIENS

[Capsule vidéo de présentation](#)

[Rapport n°81 et sa synthèse](#)